Au service du public

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **39 (1901)**

Heft 50

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-199071

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

— Ton bataillon est-il licencié ? lui demanda son père, la patrie est-elle sauvée ?

— Non, mais le manque d'argent m'a forcé de revenir.

A cet aveu, le père lui ordonne sur le champ de rejoindre. « A Dieu ne plaise, ajouta-t-il, qu'un pareil opprobre repose jamais sur ma tête et que ta conduite serve de mauvais exemple à tes frères et à tes concitoyens ! »

Le fils, honteux et humilié, serait parti ; mais ses pieds blessés l'empêchaient de marcher.

Son père, craignant que sa guérison ne fût longue, vole à la municipalité, demande un passeport, part et arrive dans le camp, au confluent de l'Aar et du Rhin, et là reçoit le juste tribut d'admiration que son dévouement fait naître dans tous les cœurs. »

Les soldats vaudois du XXe siècle se comporteraient tout aussi bien que leurs ancêtres, nous en sommes certain, et, quoi qu'en ait pu dire certains officiers des forts de St-Maurice, le bataillon le moins valeureux ne serait pas le 103 de landwehr.

Le moka.

A notre service, était une jeune servante qui reconnaissait pour sa patrie les gras pâturages de l'Emmenthal. Elle mesurait un mètre trente-cinq, talons compris. Si elle n'avait guère grandi en stature, elle n'avait pas davantage grandi en sagesse, comme je vais vous le prouver par une petite anecdote.

Nous avions des visites ; or, il est de règle, lorsqu'on a des visites et pour leur faire honneur, de leur offrir à table ce que l'on préfère soi-même. Voilà pourquoi nous avions commandé chez le confiseur en vogue un beau gâteau glacé au moka. On l'avait apporté sur un berceau de papier-dentelle, et, avec mille précautions, on l'avait déposé sur le dressoir.

L'heure de mettre le couvert ayant sonné, j'appelle notre Gritli, lui donne les indications nécessaires et lui recommande d'essuyer encore une fois, avec un linge sec et propre, tous les objets qu'elle poserait sur la table, cuillières, assiettes et verres.

Au bout d'une demi-heure, notre chevalière du tablier ne reparaissant pas, je m'étonne qu'il lui faille si longtemps pour une occupation aussi simple et je me décide à retourner voir ce qu'elle fait.

Savez-vous ce que je vois ? Je vous le donne en cent. La brave fille frottait rigoureusement avec un linge la glaçure de mon moka, dont la moitié presque avait déjà disparu.

Je poussai une exclamation : « Mais, ma pauvre Gritli, que faites-vous là ? »

— Matame, y m'a dit qui faut bien suyer tout ce qu'on doit mettre zur le table.

Pouvait-on se fâcher ?

ELÉONORE BICHELER.

Au service du public.

Nos chemins de fer régionaux contre lesquels on crie si fort depuis quelque temps et auxquels le Grand Conseil, trop prodigue jadis, mesure aujourd'hui ses faveurs, nos chemins de fer régionaux ont du bon quelquefois.

Ceci se passait sur l'un de ces réseaux secondaires.

Le train venait de quitter la gare, avec quelques bonnes minutes de retard, comme à l'ordinaire. Il cheminait de cette allure modérée, qui désespère les voyageurs, sans les rassurer toutefois de leur crainte d'accident.

Soudain, une brave paysanne accourt tout essoufflée. A son bras, un vaste panier, débordant de provisions de toutes sortes.

« Arrêtez ! arrêtez ! » crie-t-elle, en faisant des signes désespérés au chef de train. — « Attendez-moi ! Je peux pourtant pas rester ici. »

Le chef de train est bon enfant — ils le sont tous sur les voies étroites. Il donne aussitôt le signal d'arrêt. Mais le mécanicien, qui parcourt sans doute son journal, n'entend rien. Et le train continue son petit bonhomme de chemin.

La pauvre femme, à bout de forces, a renoncé à la poursuite. Appuyée contre le mur de la route, elle se désole : « Ti possible !... ti possible,... pourtant ! Eh ! que va dire Abram ?... »

A cette vue le chef de train s'attendrit complètement. Il prend une résolution énergique. Il fait fonctionner le frain de sûreté. Le train ralentit graduellement sa marche, puis s'arrête tout à fait.

La bonne femme monte en wagon. Elle s'installe bien à son aise sur la banquette, pose à côté d'elle son large panier, d'où s'exhale un parfum aussi complexe que celui des mille fleurs, mais moins agréable ; puis, encore à court de souffle :

— Mer... (fûù) ci... (fûù), mossieu... (fûù). En passant... (fûù), vous viendrez prendre... (fûù) un verre à la...(fûù), maison, n'est-ce pas ? (fûù), dit-elle au chef de train.

Mais tous les voyageurs ne sont pas aussi satisfaits que la paysanne de l'aventure. Ce nouveau retard, ajouté au retard traditionnel, n'est guère de leur goût.

« Eh bien, » murmure l'un d'eux, « il faut avouer que sur ces lignes régionales, on ne se moque pas mal des inspecteurs et des règlements fédéraux ! »

Le contrôleur, qui a entendu la remarque, se retourne et, haussant les épaules : « Ma foi, m'sieu, ce n'est pas les inspecteurs fédéraux qui nous paient. On est là d'aboo pou les voyageurs ! »

Il y a bien du vrai dans la réponse du contrôleur. Ce bon public, pour la commodité duquel soi-disant on fait toutes choses et qui toujours les paie largement, a très rarement son mot à dire.

* * *

Voici encore un autre fait, qui s'est produit également sur une de nos lignes secondaires, et qui prouve que si les choses s'y passent quelquefois en famille, ça n'en va pas plus mal pour tout ça.

Le chef de gare vient de donner le signal du départ. Le mécanicien n'attend plus pour partir que le coup de sifflet du chef de train. Mais celui-ci fouille en vain toutes ses poches ; il en sort un crayon, puis un couteau, puis un trousseau de clef, puis une pipe, puis quelques cigares, mais de sifflet pas trace.

« Rave ! pour ce tonnerre de sifflet ! » exclame-t-il impatienté. Puis, appelant le mécanicien, il lui fait signe de partir : « Auguste !... Auguste !... Allein, en route ! »

On nous écrit :

Le journal l'*Eveil*, de Moudon, qui publie depuis plusieurs années des extraits fort intéressants et instructifs des anciens Manuaux de la bonne ville, relatait dernièrement le cas suivant, daté de 1666 :

M. Guex, ministre à Thierrens, vendant vin à pinte, et lui ayant demandé l'ohmgueld en a fait refus, disant être exempté en vertu d'un extrait par lui tiré du 7e chapitre du livre d'Esdras, verset 24, lequel extrait il a remis au gouverneur (ou syndic) pour son prétendu paiement. A esté ordonné qu'on le fera citer devant notre Baillif au premier jour qu'il tiendra ses causes.

Nous avons été curieux de rechercher le passage sur lequel se fondait cet excellent ministre du St-Evangile pour justifier son exemption des droits de consommation en vigueur sous le régime de Leurs Excellences et voici le texte invoqué :

De plus nous vous faisons savoir qu'on ne pourra imposer ni taille ni gabelle, ni péage sur aucun sacrificateur, ou Lévite, ou chantre, ou portier, ou ministre de cette maison de Dieu. (Esdras VII. 24.)

Il est certain que si l'on admettait à cette époque que tous les préceptes de la bible étaient encore applicables, le texte ci-dessus paraissait concluant et fort clair dans sa teneur.

Malheureusement nous ignorons comment le seigneur Baillif de Moudon, résidant au château de Lucens, a résolu le cas et s'il a fait droit à la requête de M. le ministre, ce dont nous doutons un peu. Espérons que l'*Eveil* nous l'apprendra un jour. E. D.

Cllia dâi figuès.

Vo sédès prâo cein que l'est dâi figuès, cll'espéce dè fruita qu'a lo goût dè pere blliet quand le sont verdès ?

Per tsi no, clliâo fidiés sont on bocon râ et on n'ein plliantè quasu rein, vu que cein ne rapportè pas gros, kâ, po medzi, clliâo figuès ne vont bin ni avoué lo lard, ni avoué lo bouli, ni avoué la salarda et lè truffès et ne sont papi bounès po férè dè la piquietta.

Mâ, ein Etalie, ïo y'ein vint gros et ïo lè surfatont avoué dâo sucro pelâ quant l'arrevont mâorès, cllia fruita est bin dè meillâo ; assebin, clliâo qu'ein font lo trafi lè z'einvouyont dein dâi tiécettès decé delè tant quie per tsi no et clliâo qu'eint voillont medzi pâovont ein atsetâ à la livra dein totès lè boutequès.

Dein noutron veladzo, n'ia que lo syndico qu'aussè ion dè clliâo fidiés et coumeint l'est plliantâ à n'on carro dè son courti, dâo côté dè la tserraira, l'âi accouillè drai dezo tot lo maunet que l'âi tré, lè pierrès, lo crouïe dâo jerdinadzo, lè z'étsavissès, lè z'écovirès, enfin tot on cheni que fâ dâo bon fémé que fourrè après dein lè riyès quand le virè on carreau po reséna oquiè.

Et coumeint faut teri profit dè tot, noutron syndico plliantè su cé moué dè ruclon dâi tiudrès que vignont adé destra ballès.

Y'a on part d'ans, clliâo tiudrès aviont tant ramâ que l'aviont grimpâ tantquie su lo fidié ïo le s'étiont einvortolhiès âi brantsès et pè lo maitein de l'arbre on poâi vaire trai ballès tiudrès que peindollivant permi lè bessès que, du tot liein, on arâi djurâ dè clliâo falots ein papai qu'on peind pè lè fenêtrès quand ia l'abbahy, lo centenéro, âobin la fêta dâi carabiniers.

Y'avâi assebin dein lo veladzo dou z'ovrai cacapédze, dâi chouabes, que travaillivont tsi lo mimo cordagni et on dzo que l'étiont après boutâ dâi biotsès à dâi solâ âo syndico, lo pllie vilho dè clliâo coo dese à l'autro, on dzouveno novice, tot frais arrevâ :

— Sais-ti ça qu'il être lè fikes ?

L'autro l'âi repond què na, que n'ein avâi jamé rein medzi.

— Et pien, as-tu manché tu gonfitur ?

Adon, l'autro lâi fâ : què oï.

— Le gonfitur, il être fortréliche pon, aper lè fikes, ils sont pien plis que pon meilleur, dese lo vilho que lâi tallematsè onco ein allemand, po pas que lo patron l'oussè, que se volliâvè, lo minérè, à la serra né, dein lo courti âo syndico, à la marauda dè clliâo figuès.

L'autro fe astou d'accoo et, quand fe l'hâora et que l'uront vu que tot êtâi détieint tsi lo syndico, noutrès dou cacalegnu châotont lo mouret dâo courti, grimpont su lo fémé du ïo poivont sè goberdzi bin adrai.

— Et pien, Hans, fâ lo vilho âo bet d'on momeint, goment toi il troufe lè fikes ? Pon, hein ! C'est moi décha manché cingante-gadre !

— Teufel ! toi, ti l'être poucremente hapile !